

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'un nouveau site ou d'une modification substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Orange	Arrdt	16^{eme}
Nom de site	PARC DES PRINCES	Numéro	22U3
Adresse du site	5-7, avenue du Général Sarrail	Hauteur	R+2 (12 m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Bureaux
Type d'installation	Ajout du 700 MHz dans la 4G avec changement de deux azimuts. 6 antennes dont 3 inactives sur 3 azimuts.		
Complément d'info			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non (DP)

Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	11/10/2019
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	17/10/2019
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	11/12/2019

Historique et contexte	
------------------------	--

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de son réseau de radiocommunication, l'opérateur envisage de réaménager le relais de téléphonie mobile sur cet immeuble.		
Détail du projet	Ce projet concerne le passage de quatre à trois azimuts sur six antennes. Trois de ces antennes seront rendues inactives. Ajout du 700 MHz sur les trois antennes actives couvrant 2G, 3G et 4G (fréquences 700/800/900/1800/2100/2600 MHz) orientées vers les azimuts 20° (avant 10° et 30°), 150° et 270°.		
Distance des ouvrants	Néant	Tilts (degrés)	<i>Entre 3° et 9°</i>
Estimation	20° < 2 V/m ; 150° < 4 V/m ; 270° < 3 V/m	Vis-à-vis (25m)	Néant
Divers			

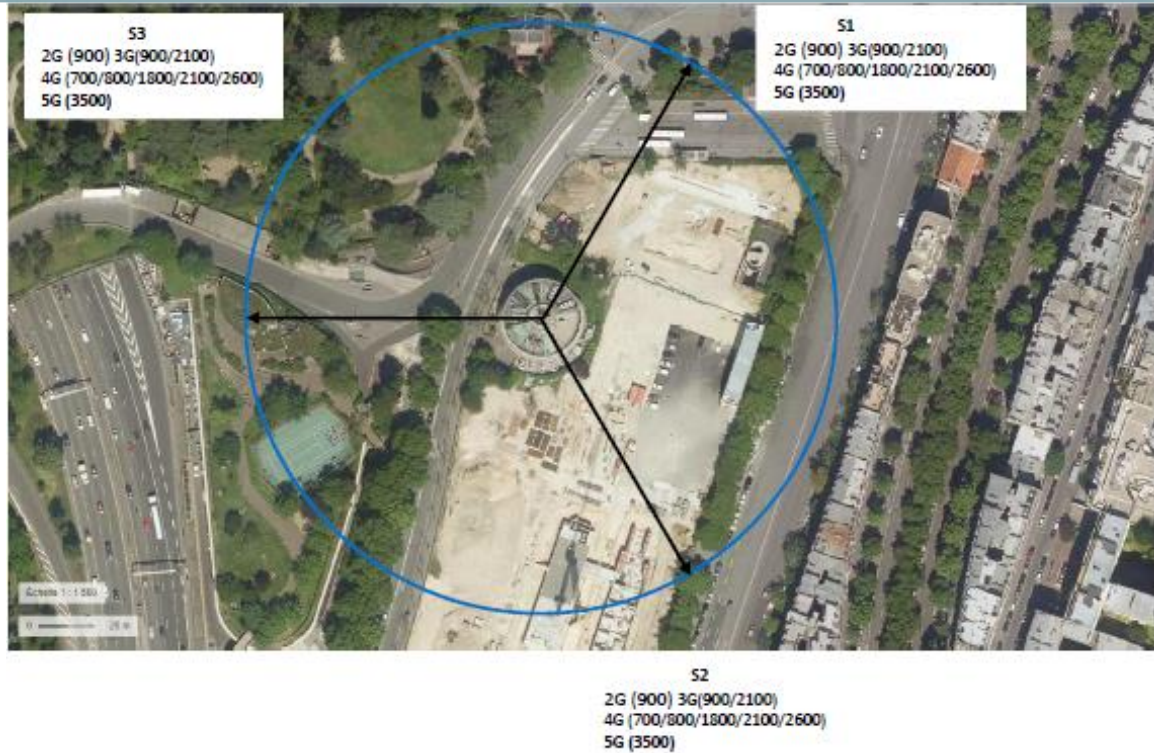
Incidence visuelle

Intégration antennaire	Les secteurs 10° et 30° seront regroupés en un secteur 20°. Trois antennes seront rendues inactives. Trois modules radio seront ajoutés pour la nouvelle fréquence.
Zone technique	Les armoires techniques sont installées au sous-sol de l'immeuble.
Hauteur antennes/sol	24,02 m

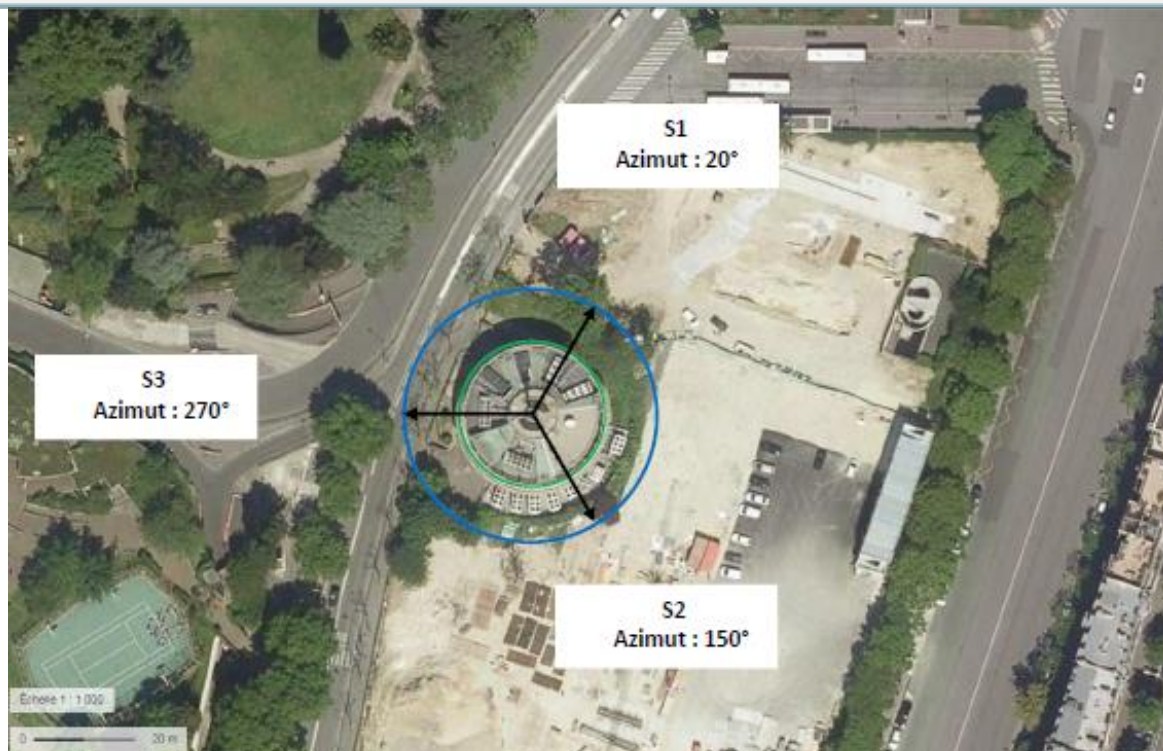
Date :

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :		Favorable <input type="checkbox"/>
		Défavorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis		

**Carte du site au regard des établissements particuliers
dans un rayon de 100m autour des antennes**


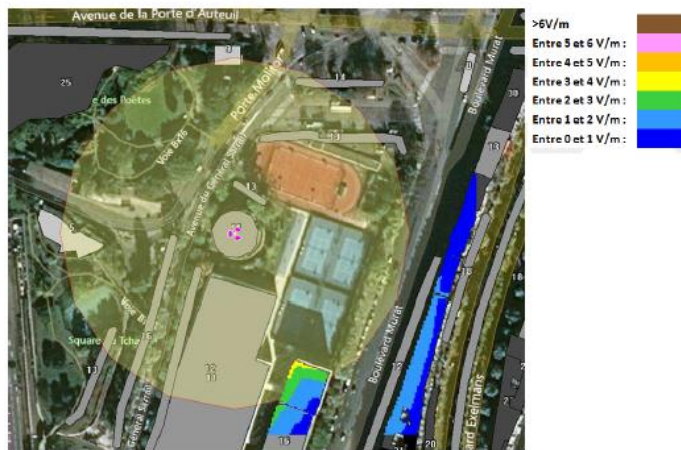
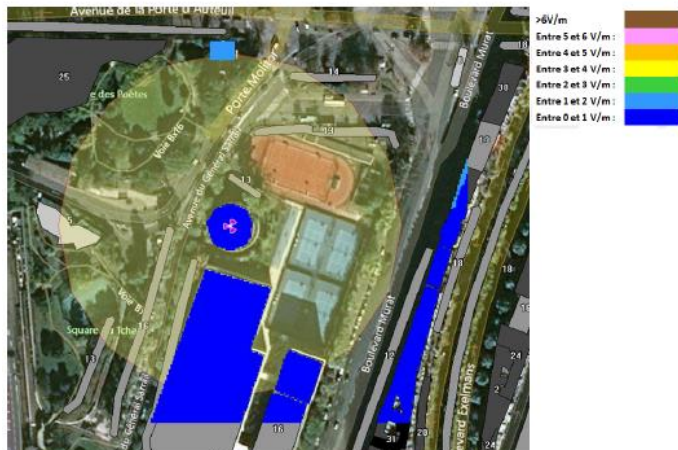
AUCUN ÉTABLISSEMENT PARTICULIER DANS UN RAYON DE 100 M AUTOUR DES ANTENNES

**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles
dans un rayon de 25m autour des antennes**


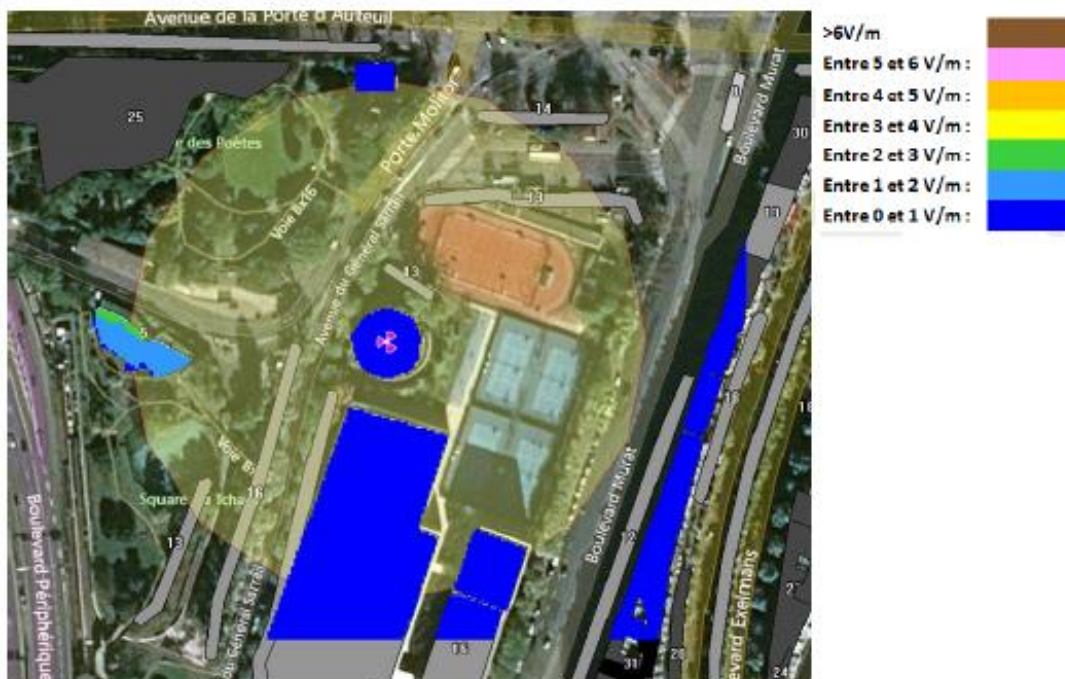
Simulation et conformité au seuil de la Charte

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 20°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m. La hauteur correspondante est de 7.50m.

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 150°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m. La hauteur correspondante est de 13.50m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 270°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m. La hauteur correspondante est de 1.50m.



	Azimut 20°	Azimut 150°	Azimut 270°
Niveau maximal	entre 1 et 2 V/m	entre 3 et 4 V/m	entre 2 et 3 V/m
Hauteur	7.50 m	13.50 m	1.50 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Vue des Antennes Avant/Après

Prises de vue n°1

État de l'existant :



État projeté :



Vue des Azimuts

AZIMUT 20°



AZIMUT 150°



AZIMUT 270°

